



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°776) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ A « LES
CONCERTS PARISIENS » A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-098
EN DATE DU 08 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande « Les Concerts Parisiens » représentée par son gérant, Monsieur Philippe MAILLARD, domiciliée 21 rue Bergère, 75009 PARIS, d'organiser une répétition, le 17 février 2022 de 14 h à 18 h dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec « Les Concerts Parisiens » représentée par son gérant, Monsieur Philippe MAILLARD, domiciliée 21 rue Bergère, 75009 PARIS, une convention de location de salle, pour un montant de 42 € TTC (quarante-deux euros) pour les frais de location, afin d'organiser une répétition, le 17 février 2022 de 14 h à 18 h dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220308-Imc1H9343H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/03/2022
Date de Publication : 08/03/2022